




Subventions aux associations locales		Cotisations à divers organismes et aux associations extra-communales	
- Amicale des sapeurs pompiers	300€	-Passerelle Nord Aveyron	100€
- Familles rurales (Campuac)	500€	-Assoc. Départ. des Maires de l'Aveyron	129€
- Comité des fêtes	1000€	-Nord Aveyron Initiative	218€
- ADMR	400€	-Fédération des Organismes de Défense Sanitaire de l'Aveyron.	314€
- Sport Quilles	150€		
- Ecole	25000€		
- Cantine scolaire	1500€		
- Vallée du Lot	35€		
- EMVP : achat d'un conteneur pour stockage de matériel			


CALENDRIER DES ANIMATIONS ESTIVALES	
<i>juillet</i>	
Lundi 13 à 21h30: retraite aux flambeaux (Familles R) 22h feu d'artifice tiré depuis le pont de la gendarmerie (municipalité)	Vendredi 14 à 20h dans la rue Droite, le traditionnel repas aligot géant (comité des fêtes)
Samedi 18 , rallye touristique moto avec repas et soirée festive ouvert à tous à 21h à la salle des fêtes (réservation au moto club de Villecomtal)	Lundi 17 à 21h salle des fêtes, bal traditionnel gratuit dans le cadre du stage danses et musique organisé par le CCOR. (Lous Rascalous).
Mercredi 22 , à 20 h 30 à la salle des fêtes, conférence de Mr Vinh Luu sur les vertus des plantes médicinales (entrée gratuite)	Jeudi 20 à 21h à l'église de Villecomtal, concert de chant et piano avec Roselyne Courtial (Office de Tourisme cantonal et municipalité).
	St Barthélémy : fête votive organisée par le comité des fêtes
	Vendredi 28 à 21h, théâtre avec Lous Rascalous
	Samedi 29 , concours de pétanque et de pêche à 15h et repas dansant à 20h30 à la salle des fêtes animé par Pierrot Musette.
	Dimanche 30 , petits déjeuners avec tripoux, soupe au fromage, tête de veau, Au cours de l'après midi, spectacle de râpasses et animation par la compagnie du P'tit Vélo qui sera suivi par le traditionnel apéro brasucade.
	Vide grenier toute la journée
<i>août</i>	
Dimanche 2 , randonnée découverte des plantes médicinales en compagnie de Vinh Luu—rendez vous à 9h devant la mairie.	
Mercredi 5 , à 21h à la salle des fêtes de Villecomtal, 54ème Festival Folklorique International du Rouergue avec un groupe Péruvien « CASSANDAMA de Lima ». (Lous Rascalous et la municipalité)	

Marché estival organisé par la municipalité
tous les mercredis du 15 juillet au 19 août inclus de 9h00 à 12h30




Concours amicaux de pétanque tous les samedis organisés par « les joyeux pétanqueurs »

JUILLET : le 11 à 21h, le 18 à 15h et le 25 à 21h
AOUT : le 1er à 15h, le 8 à 21h, le 15 à 15h, le 22 à 21h et le 29 à 15h (fête votive)



Expositions d'art du dimanche 9 au dimanche 16 août inclus



Le mot du Maire

Les premières chaleurs nous confirment que la saison estivale est bel et bien là. Gageons que la qualité et la quantité des animations soient nous assurent la qualité de vie et la convivialité propre à cette période de l'année.

Bien sûr nous regrettons tous l'absence du rallye du Dourdou , que nous souhaitons uniquement pour cette année.

Vous trouverez dans ce bulletin le calendrier des animations. Permettez-moi de souligner la mise en valeur de la collection de M Roy à qui nous rendons hommage, et le renouvellement de

l'exposition d'arts qui aura lieu du 9 au 16 août.

La vente du château, la fin des travaux d'assainissement et de ceux du lotissement de la Blanzague nous ouvrent d'autres perspectives : faire évoluer le patrimoine existant. La réfection indispensable de la mairie, l'aménagement du secteur du porche et l'opération cœur de village en sont quelques exemples.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal je vous souhaite donc une bonne saison estivale.

Jean-François Pradalier

Mise aux normes et extension de la mairie

La mairie de Villecomtal est confrontée à des problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'absence de confidentialité lors de l'accueil du public, de salle de réunion et salle de conseil mal située,

etc... Afin de pallier ces problèmes, l'architecte Ruthénois Frédéric KIERASINSKI a été missionné pour repenser l'organisation des pièces à partir du bâtiment actuel. A priori, une extension serait envisagée vers les jardins, un accès de plain-

pied depuis la rue du faubourg, des salles de travail se trouveraient au niveau supérieur. Un toit terrasse permettrait de proposer d'autres prestations à l'appartement locatif qui à l'occasion, lui aussi, sera rénové.

PIG programme d'intérêt général du Pays du Haut Rouergue Aide à l'amélioration de l'habitat

Améliorer les logements, créer de l'offre locative à loyer modéré, lutter contre l'habitat indigne, améliorer le cadre de vie des habitants, adapter les logements pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, sont les actions qui composent le programme lancé en mars 2008 par 39 communes du Pays du Haut Rouergue.

Ce Programme d'Intérêt Général associe plusieurs partenaires financeurs que sont l'Etat, par le biais de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.), les communes et les communautés de communes.

Un programme ambitieux :

Plus de **1,6 millions d'euros** ont été budgétisés par l'ANAH sur **3 ans**, auxquels viennent s'ajouter des aides supplémentaires de la part des communes et communautés de communes sur des actions prioritaires.

Ces subventions seront **distribuées aux propriétaires** pour l'amélioration de leurs logements.

Il est prévu de traiter **330 logements** d'ici mars 2011.

Les premières subventions réservées sur la commune de Villecomtal :

• **En 2008** : 8 demandes de renseignement ont été enregistrées de la part de propriétaires occupants et/ou bailleurs sur la commune de Villecomtal et 1 dossier de demande de subventions a été déposé à l'ANAH :

Un propriétaire occupant a déposé une demande pour l'amélioration du confort de sa résidence principale (pompe à chaleur air-eau). Montant global de **5450€** de subventions déjà réservées par l'ANAH.

• **Pour début 2009** : Un dossier a été déposé pour un propriétaire occupant,

avec un montant d'aides estimé à **5600€** de l'ANAH et environ **2000€** par la caisse de retraite soit **7600€**, pour la pose d'un monte escalier.

Se renseigner sur le programme et les possibilités de financement

L'animation de cette opération a été confiée à Habitat et Développement 12. Ces conseillers interviennent gratuitement auprès des propriétaires dans l'accompagnement de leur projet habitat : information, conseil, préparation et suivi des demandes de subventions jusqu'au paiement des aides attribuées dans le cadre du PIG ou de l'Opération façades.

3 sources de renseignements :

1. Lors des permanences mensuelles le deuxième jeudi de chaque mois de 9h à 10h à la mairie d'Estaing ou à Espalion de 10h30 à 11h30 au centre Francis Poulenc
2. Possibilité de visite gratuite sur place avec un technicien
3. En contactant directement Chloé PORTAL en charge de cette opération au 05.65.73.65.75 (76) ou en vous rendant au siège d'HD12 au 5, bd du 122^{ème} RI 12000 RODEZ (de préférence sur RDV)

Bilan année 2008 sur les 39 communes du Pays du Haut Rouergue:

- 108 dossiers ont reçu un accord de subvention pour 114 logements
- 15 dossiers locatifs permettant la réhabilitation de 21 logements
- 93 propriétaires occupants ont déposé une demande pour l'amélioration du confort ou l'adaptation de la résidence principale.

les brèves

Travaux de voirie :

Au mois de mai, la municipalité a procédé à la réfection de la voie communale n°13 reliant la RD 22 au château du Puech une longueur de 700m. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Appia. La remise en état de ce chemin vicinal, fortement endommagé par les intempéries et les travaux effectués au château du Puech, a donné toute satisfaction aux riverains. Le coût de cette opération est de 16000€ ht. Une aide du conseil général de 7500€ viendra alléger le montant de la facture.

Marché estival :

Comme les années précédentes, le marché estival se tiendra place de la mairie les mercredis matin du de 9h à 12h30. Les dates retenues sont les suivantes : juillet 15-22-29 et août 5-12 et 19.

Vous êtes attendus nombreux pour ce rendez-vous de l'été et partager un moment convivial tout en faisant votre marché auprès des producteurs fermiers.

Bibliothèque :

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque seront déplacés pendant les marchés estivaux. Ainsi, les parents auront le loisir de confier leurs enfants à Magaly le temps de faire leurs courses les mercredis de 10h à 12h. Nous rappelons que l'accès à ce service culturel est gratuit et sans inscription, tant pour la lecture sur place que pour le prêt de livres.

La Blanzague :

L'entreprise Guirande a terminé la 1ère tranche du lotissement La Blanzague située derrière le château. 5 lots sont ainsi disponibles à la vente, se renseigner en mairie.

Location de la salle des fêtes :

Pour les associations, en dehors des utilisations régulières tout au long de l'année, la réservation de la salle des fêtes se fait en mairie 15 jours à l'avance. Pour cela il est nécessaire de prendre connaissance du nouveau règlement intérieur et d'accepter la nouvelle convention qui vient d'être établie.

L'association doit être enregistrée en préfecture et être couverte par une assurance responsabilité civile. Nous attirons l'attention des présidents sur les risques encourus lors d'une manifestation importante à laquelle un très large et nombreux public participe. La souscription d'une extension de garantie couvrant les dégâts matériels et corporels issus de dégradations volontaires (vandalisme) dégage la responsabilité de l'organisateur vis à vis des dégâts constatés.

La prochaine rencontre avec les associations sera l'occasion de commenter, signer le nouveau règlement et préciser ces nouvelles modalités de réservation.

Les particuliers désireux de louer la salle communale pour un usage privé sont soumis aux mêmes règles.

Château

Cette fois c'est officiel ! Le château de Villecomtal (du moins la partie haute) n'appartient plus à la commune. Après les retards d'achat suite au compromis signé en 2007, l'acte définitif de vente a été signé le 12 juin 2009. Le nouveau propriétaire, M. Enric Montserrat Puig, de nationalité Espagnole, a fait le déplacement en Aveyron pour signer cet acte devant notaire mais aussi pour engager les travaux nécessaires à la réalisation de son projet de salles d'exposition pour des produits

de luxe puis dans un second temps des espaces d'hébergement de grand standing pourraient être aménagés. Le montant résultant de la vente de ce bien sera consacré au remboursement des emprunts actuels (reliquats du chantier d'assainissement ainsi qu'à l'agrandissement et la mise aux normes (notamment en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite) du bâtiment de la mairie.

Maison de santé

Fini les brèves pour la maison de santé de Villecomtal, le projet avance.

La future maison de santé connaît une nouvelle étape importante. Après les moments forts qu'ont été le fait de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté des Communes d'Estaing, l'engagement de la communauté des Communes de Marcillac, l'achat du terrain, ce projet fruit de la volonté politique des communes de Muret et Villecomtal connaît un nouvel essor. En effet, le maître d'œuvre chargé de l'établissement des plans architecturaux du bâtiment, de l'appel d'offres des entreprises de construction ainsi que du suivi du chantier a été retenu. Cette tâche a été confiée, après consultation et audition des cinq cabinets d'architectes soumissionnaires, au Pact-Arim Aveyron.

Le planning établi fixé par ce prestataire fixe une réception des travaux pour janvier 2011.

La Communauté des Communes d'Estaing a d'ores et déjà sollicité les subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales susceptibles d'aider ce projet destiné à maintenir en milieu rural des prestations de santé de qualité. Nous pouvons déjà nous féliciter d'avoir l'accord de subvention de certains organismes.

Maintenant, les futurs utilisateurs de santé (citons l'UDSMA, l'ADMR, le cabinet de Kinésithérapeutes, ...) doivent établir le règlement intérieur régissant le fonctionnement de cet établissement.

Début juillet, le Pact-Arim Aveyron doit présenter au comité de pilotage constitué pour suivre ce projet, la première esquisse architecturale, préalable à l'avant projet.

Pour mémoire, le comité de pilotage est constitué de :

M. Jean-Claude ANGLARS, Président de la Cte.Cn. d'Estaing
M. Gabriel ISSALYS, Maire de Muret
M. Jacques RAYNAL, Maire de Marcillac Vallon.
M. Denis SAULES, Directeur Général UDSMA
M. HOURDEQUIN, Maire de Muret le Château
M. Christian POUGET, Maire de Pruines
M. Jean-François PRADALIER, Maire de Villecomtal et des élus de Villecomtal auxquels sont associés en fonction des réunions les professionnels de santé suivants
Mme Christiane QUINTARD, Cadre de santé CHS Ste Marie
M. Jean-Louis SEQUIES, ADMR
Mme Yvette MARCENAC, ADMR
Mme Edith FALGUERE, kinésithérapeute

Nous vous tiendrons informé des prochaines étapes de ce projet. Dès le début 2010 vous pourrez le voir sortir de terre à Cabassar.

Utilisation de l'aire de propreté

La municipalité a décidé de limiter l'accès à l'aire de propreté de Cabassar depuis le samedi 2 mai 2009. Vous ne pouvez donc venir y déposer les déchets que le samedi matin de 9h à 12h30. L'endroit est gardé par Vincent Joulia nouvellement recruté en tant qu'adjoint technique à la mairie de Villecomtal. Sa présence et ses conseils vous guideront sur les différents types de déchets pouvant y être déposés. Voici le rappel de ceux qui seront refusés : ordures ménagères; pneus (voir revendeur); médicaments (voir pharmacie); plastiques agricoles d'enrubannage et d'ensilage (collecte spécifique); produits explosifs et déchets d'amiante. Les équipements électroménagers, électriques et électroniques (EEE), seront dorénavant triés pour être recyclés. Pour cela, la municipalité a passé une convention avec Eco-Systèmes et sa société Véolia en

effectuera la collecte. Plusieurs familles d'appareils composent les 3.E : machines à laver (linge, vaisselle), réfrigérateurs et congélateur, téléviseurs, ordinateurs etc. Ces appareils devraient logiquement être repris par votre vendeur.



L'aire 3E est déjà bien garnie

L'accès de l'aire de propreté sera limité aux ayants droits, c'est à dire à toute les familles résidant sur la commune de Villecomtal et, pour la commune de Muret celles qui habitent dans un rayon d'environ 3km autour du bourg de Villecomtal. Sur la commune de Muret-le-Château, seul Fournayrenq est également concerné.

Pour utiliser cette aire de

propreté vous devrez vous présenter à la mairie de Villecomtal muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité pour retirer une carte d'accès unique par famille. Ces nouvelles mesures ont été prises dans le but de rendre plus efficace le tri sélectif qui est devenu un enjeu d'avenir majeur, tant sur le plan financier qu'environnemental. Nous espérons que ces modifications seront bien perçues et respectées par l'ensemble des usagers, ce qui semble d'ores et déjà être le cas.

Nous avons glissé dans ce bulletin le journal du tri édité par la communauté de communes de Causse et Vallon de Marcillac. Ce document va contribuer à lever encore quelques doutes en ce qui concerne le tri dans les poubelles jaunes, avec notamment l'abécédaire des déchets, un tableau qui recense les plus courants d'entre eux.

Charles Roy, hommage à notre donateur



C'est en 1951 que ce viticulteur du Bordelais est venu refaire sa vie dans un petit coin du Nord Aveyron où il a fondé une nouvelle famille au milieu de roches multicolores et de fossiles extraordinaires dignes d'un film de science fiction. Accumulés au cours des années sur les buffets, les tables, les rebords de cheminée, collés sur des cartons et accrochés aux murs de la salle de séjour, ce sont près de cinq milles éléments qui s'offrent dans leur humble grandeur au regard du

visiteur. Trilobite vieux de 600 millions d'années, phacoliepe bucolis du Brésil, magnifique poisson scilifié de 400 millions d'années.

Foires aux minéraux, recherches locales, correspondants du monde entier, autant de moyens pour ce passionné d'enrichir inlassablement sa collection.

Du Sahara au Katanga en passant pas la Suisse ou les Andes, toutes les géologies et les périodes de l'évolution terrestre cohabitaient chez M Roy à Fouillet.

C'est ainsi que pendant une trentaine d'années, cet Aveyronnais d'adoption c'est



progressivement éloigné des hommes, dont il se méfiait énormément, pour se rapprocher des roches et des millénaires. Charles Roy avait dit qu'il ferait don de sa collection à la commune, ce qu'il confirmait quelques jours avant sa mort à Emile Guiot, maire de l'époque. Depuis la commune a investi dans des vitrines éclairées pour mettre en valeur cette collection remarquable. Après quelques années d'exposition au château, cette collection est à nouveau proposée aux touristes dans les nouveaux locaux du point d'accueil. Voir l'article page 4 de ce bulletin.



Restauration du porche et de la rue des Potiers

M. REDOULY, en sa qualité de liquidateur des comptes du syndicat d'initiative de Villecomtal a émi le souhait d'affecter le solde de trésorerie de cette association dissoute à la restauration du porche de Villecomtal et de la rue des potiers (calade). Afin d'employer au mieux cette somme, un dossier global d'aménagement est envisagé en y incluant la restauration de la maison Bazet.

M. CAUSSE, architecte des bâtiments de France, a été désigné comme maître d'œuvre de cette opération.

Au cours de sa visite, en mai dernier, il a pris conscience de l'urgence de mettre en



La rue des Potiers

sécurité cet édifice qui a subi l'assaut du temps et même un tremblement de terre en 1807 (source Sis France - BRGM séisme du 23 mars 1807 à 11h15 - Châtaigneraie de Villecomtal) et à restaurer le dallage si particulier de la rue des potiers. Les travaux devraient intervenir en 2010.

Afin de réaliser un projet d'ensemble, la commune a fait le choix de restaurer l'enveloppe de la maison Bazet. Cette opération est confiée à l'architecte Frédéric KIERASINSKI, déjà missionné pour l'extension de la mairie.

Inscription au concours départemental des villages fleuris

Claudine Cabrolier, chargée de l'organisation du concours Départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie des communes au conseil général accompagnée d'Eric Gayraud responsable de la pépinière départementale, tous deux membres du jury du concours départemental des « villages fleuris » ont répondu à l'invitation de la municipalité et ont prodigué des conseils auprès des jardinières et jardiniers de la commune.

Au cours de cette longue promenade dans le village, chacun a pu noter comment il est important de connaître les différentes espèces de fleurs et de plantes? et de les mettre en évidence dans les massifs et jardinières en choisissant judicieusement les lieux de fleurissement. Cette visite d'échanges a permis à nos mains vertes d'améliorer leurs

connaissance et rendre ainsi le cadre de vie des résidents et des touristes encore plus agréable.



Pour l'année 2009, la commune a décidé de participer au concours des villages fleuris. Des dotations financières sont désormais attribuées aux communes lauréates avec notamment un prix d'encouragement non renouvelable de l'ordre de 300€ à 400€.

Au cours du mois de mai,

les quelques bénévoles aidés par les agents municipaux, ont contribué à la plantation et au fleurissement dans les bacs, les jardinières et les massifs. Qu'ils en soient remerciés. Des soins presque quotidiens seront nécessaires pour obtenir une bonne floraison.

La municipalité invite les habitants du village à fleurir également pas de porte, balcons, appuis de fenêtre pour compléter et encourager l'équipe chargée du fleurissement. Rendre agréable notre cité, c'est l'objectif que tout un chacun doit avoir à l'esprit.

En complément, la municipalité veillera à ce que le balayage des rues soit réalisé régulièrement. Ces mesures ont pour objectif de rendre notre village le plus accueillant possible et de lui donner un aspect coquet, propre et agréable à vivre.

Point d'accueil touristique et exposition estivale

La commission culture et tourisme de la mairie a le souci de dynamiser le village notamment durant la saison estivale. Pour ce faire, elle est à l'origine de la conception d'un document présentant l'histoire de notre cité médiévale avec un plan-guide indiquant les principaux points d'intérêt de Villecomtal. Ce document de promotion touristique, tiré à 4000 exemplaires, sera diffusé principalement par les offices de tourisme du Nord Aveyron. Il a été réalisé avec le soutien de Marguerite Salles, directrice de l'Office de Tourisme cantonal et la participation de Joëlle Boscus et Pierre Redouly pour la rédaction des textes.

Comme en 2008, un point d'accueil de l'Office de Tourisme a été mis en place à Villecomtal. Du vendredi 3 juillet au dimanche

30 août, Roselyne Quintin recevra les touristes de passage au 41 rue droite et non sous la voûte, dénommée halle au blé. Ce nouveau local plus spacieux, avec trois pièces disponibles, a permis la mise en place d'une grande partie de la collection de minéraux, don de Charles Roy à la commune. Les précieux conseils de deux géologues nous a permis d'organiser la présentation de ce trésor de fossiles, minéraux et roches.

Depuis 2005, les expositions d'art ne figuraient plus au programme des animations d'été. La commission culture et tourisme a souhaité remettre au goût du jour cette



Nouvel emplacement du point d'accueil

manifestation artistique qui présente un attrait supplémentaire pour les estivants, les habitants de Villecomtal et les communes voisines. Elle se tiendra du dimanche 9 au dimanche 16 août dans la rue droite. Vous pourrez visiter de nombreux artistes qui vous présenteront, entre autres, peinture, art floral, patchwork, herbiers, bois tourné, sculptures métalliques.

Se joignant aux manifestations estivales organisées par les diverses associations, nous avons voulu, en tant que municipalité, apporter notre contribution à l'animation du village.

Lancement de l'opération façades de Villecomtal

Améliorer l'aspect des façades du centre-bourg de Villecomtal, tel est l'objectif de l'opération lancée depuis début 2009 par la Mairie. Tous les propriétaires de maisons ou d'immeubles inscrits dans un périmètre bien délimité peuvent bénéficier d'une aide technique et financière.

L'embellissement des façades doit permettre de favoriser une nouvelle attractivité architecturale dans le centre-bourg. Pour cela, la commune a mis en place une opération destinée à réhabiliter les façades des maisons vues du domaine public et appartenant à un périmètre défini.

Monsieur GINISTY Jean-Philippe, architecte, est à la disposition des propriétaires désireux de faire des travaux. Il est chargé de veiller à ce que les travaux de rénovation soient conformes aux prescriptions architecturales, inscrites dans le cahier des charges. Il apportera conseils techniques et savoir faire.

Habitat et Développement 12 aide ensuite chaque pétitionnaire à la préparation du dossier administratif de demande de subvention. Chloé PORTAL, chargée d'étude à H&D 12, est à

la disposition des propriétaires qui désirent s'informer sur les démarches à effectuer pour bénéficier des aides financières.

Aussi, afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subvention ou pour toute information, n'hésitez pas à la contacter à Habitat et Développement 12.

Quels logements ?

logements compris dans le périmètre

Pour quels travaux ?

travaux de ravalement (crépi, nettoyage, rejointoiement...), peintures des menuiseries, boiseries et ferronneries existantes.

Quelles aides ?

subvention de 30% du montant des travaux (10% de la Commune et 20% du Conseil Général d'une dépense subventionnable de 4 500 € HT).

Qui contacter ?

Chloé PORTAL à Habitat & Développement 12
RODEZ (Maison de l'Agriculture) au 05-65-73-65-75

et lors des permanences le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9h00 à 10h00 à la mairie d'Estaing

Aménagement RD 904 à Saulodes

Les travaux d'aménagement de la RD 904 au lieu dit Saulodes concernent 1250m de chaussée et se découpent en 3 sections :

1 - La section entrée Saulodes : Les travaux vont consister à reprendre le mur de soutènement et à calibrer la chaussée à 5 mètres de large avec des accotements de 1 mètre. Les eaux pluviales seront acheminées à l'aide de caniveaux et de drain afin de limiter les emprises routières.

2 - La traverse de Saulodes : Cet aménagement qui nécessite la déconstruction de la maison CABRIT va permettre de sécuriser le lieu dit. Il

consiste, à améliorer les distances de visibilité, à faciliter les croisements et à créer des cheminements piétons afin de mettre en sécurité les habitants du hameau. De plus, les réseaux EDF et France Télécom seront enfouis dans le cadre du chantier.

3 - Mise en sécurité du carrefour RD 904 / RD 68 et reprise de la couche de roulement sur la section Fournayrenq

Les travaux de terrassements et de chaussées seront réalisés par l'entreprise PRADALIER.

Les travaux de

déconstruction de la maison CABRIT seront réalisés par l'entreprise PUECHOULTRES.

Le montant total de l'opération s'élève à 550 000€

L'opération est intégralement financée par le Conseil Général

Les travaux de terrassement devraient débuter dans la semaine du 6 au 10 juillet, les prestations concernant la section « entrée et traverse de Saulodes » vont nécessiter la fermeture de la route pendant une période de 3 mois. La circulation sera déviée par les routes départementales 13, 548 et 22.